

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 409

Rubrik: Télévision

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«L'antenne est à vous»: des voix sans concession

Le MLF, le MPF, la FAPERT, le NOS, la FCOM, des dizaines de comités, mouvements, groupes, fédérations, associations, inconnus ou méconnus, se sont succédé sur le petit écran depuis novembre 1975. Sans battage ni tapage, l'émission « L'antenne est à vous » est devenue très populaire. La meilleure référence, c'est le calendrier des enregistrements : il affiche complet jusqu'en janvier 1978, celui des diffusions jusqu'à Pâques. Et les demandes continuent d'affluer de toute la Suisse romande.

D'abord diffusée à 22 h. 30, l'émission passe maintenant chaque semaine le samedi à 18 h. 10. Juste avant « Rendez-vous », programme consacré aux animaux et qui a la faveur de tous les publics. Une bonne case, ce qui assure à « L'antenne est à vous » une excellente audience. Audience qui sera encore multipliée en septembre puisque l'émission sera diffusée deux fois, le mercredi à 18 h. 30 et à 22 h. 15.

Des convictions, non des intérêts

A l'origine, nous dit Claude Torracinta, le producteur responsable de cette émission du Département de l'information, il s'agissait « d'inviter des mouvements ayant une conviction profonde, une idée à défendre, et non pas des associations défendant des intérêts. Nous voulions leur donner la possibilité d'exprimer la raison d'être, la cause, le but, les activités de leur mouvement. Cela en toute liberté, dans les limites bien sûr des principes généraux du droit. Très peu de demandes sont refusées. Si c'est le cas, si elles ne correspondent pas aux règles de notre émission, elles sont transmises à d'autres producteurs qui leur donnent presque toujours une suite ».

En réalité, « L'antenne est à vous » ne correspond pas aux directives de la SSR. En effet, celles-ci précisent « que la SSR a le devoir d'informer le

public aussi clairement, aussi rapidement, complètement, objectivement et aussi impartialement que possible ». Or, par définition, ces émissions sont engagées, militantes, elles ne représentent qu'un point de vue. Mais à long terme un équilibre apparaît. L'antenne est vraiment à tous. Ce qui rejoint la préoccupation de la SSR « d'assurer la pluralité des opinions à l'antenne ».

Dans un premier article (DP 343), nous avions salué cette initiative du Département de l'information et regretté ses limites, en particulier le fait que les invités ne puissent pas disposer d'une équipe film. Claude Torracinta nous explique que cette formule, pratiquée dans certains pays, poserait des problèmes techniques et financiers tels qu'on devrait se borner à une émission par mois. En outre, les impératifs du tournage film impliquent une directivité qui nuirait à l'expérience.

Mille francs d'allocation

Devant le plus souvent initier leurs invités à la télévision, le producteur et le réalisateur de « L'antenne est à vous » ne ménagent ni leur temps ni leurs conseils. Mais aucun collaborateur de la SSR n'est associé à la préparation de l'émission; les responsables des groupes reçoivent une allocation forfaitaire de 1000 francs, un cahier des charges précisant les conditions de la réalisation et les principes généraux du droit qui gouvernent les programmes de la SSR. En outre, ils peuvent assister pour leur information à l'enregistrement d'une émission en studio.

Actuellement, l'enregistrement a lieu le samedi matin entre 10 h. et 12 h. 30. Si des photos, des diapositives, des graphiques ou des films sont utilisés, ces documents et un scénario détaillé doivent être remis au réalisateur une semaine à l'avance. Dans un décor unique, les participants peuvent procéder à des essais et choisir le meilleur, sans aucune possibilité de montage.

Claude Torracinta, producteur toujours sur la brèche, estime que l'expérience est tout à fait positive. Il constate une évolution, un progrès sensible dans l'intégration des médias audio-visuels. Les

discours et les professions de foi sur les modes de la conversation à trois ou cinq personnes en studio, par définition monotones et statiques, alternent de plus en plus avec des documents fixes, des films 16 mm, super 8, des vidéogrammes. Il y a souvent recherche dans l'expression, découverts progressive des langages de la télévision. Toujours beaucoup de sincérité, de gentillesse. Et parfois passe ce courant extraordinaire que portent les accents de la conviction profonde.

« L'Antenne est à vous » constitue une des meilleures formes d'apprentissage de la communication télévisuelle. Pour ceux qui font l'émission : ils se rendent compte des contraintes et surtout des difficultés d'une réalisation. Cette participation les oblige à une clarification de leurs idées, de leurs objectifs. Et le passage à l'antenne semble leur conférer une sorte de sacralisation, le prestige de la reconnaissance publique.

Quinze minutes d'émission, trente lignes dans le journal « Radio-TV je vois tout » touchent un public considérable et très diversifié. C'est ainsi que des mouvements, qui vivaient dans l'obscurité et en circuit fermé, ont été littéralement révélés. Jamais ils n'ont tant reçu de lettres, et même d'adhésions. Une dynamique complexe s'est déclenchée qui les fortifie et donne des dimensions nouvelles à la vie des associations.

Pour les téléspectateurs, cette émission souvent maladroite, parfois convaincante, toujours sincère représente une découverte. Découverte des autres, reconnaissance, même s'il y a rejet, d'autres attitudes d'esprit et de cœur, de formes d'engagement. Enfin apprentissage de la tolérance et du choix devant une information tout à fait engagée qu'il appartient à chacun d'apprécier.

Pour la première fois, un parti

Pourrait-on imaginer une évolution de la formule actuelle? Encore pragmatique, Claude Torracinta rappelle que dans un premier temps les partis politiques n'ont pas eu accès à l'antenne. Il est vrai qu'ils ont déjà de multiples occasions de s'exprimer. Toutefois, cette année pour la pre-

mière fois, un parti politique et un syndicat ont participé à l'émission : sans grands moyens, celui-ci a su trouver un langage très direct, celui-là, avec l'aide d'une maison spécialisée, a répété le discours le plus traditionnel illustré lourdement de documents fixes. D'autres demandes sont annoncées, qui seront programmées après les élections et suivant les règles habituelles de la SSR. Mais « L'antenne est à vous » ne deviendra pas une tribune libre pour les partis politiques. Heureusement peut-être pour les téléspectateurs, car il faut dire que le discours des partis politiques reste d'une indigence déprimante! Raison de plus, disent certains, pour leur donner une case afin qu'ils se forment à la télévision. Certes, on peut craindre la multiplication des cases privées qui, dans un programme, ont un impact très limité. Mais pourquoi les Eglises dites « officielles » bénéficient-elles d'un véritable privilège ?

Alors que le temps est à la crispation et à l'intolérance, « L'antenne est à vous » donne les voix de la pluralité et de la diversité des opinions. Dans une télévision qui s'affirme libérale et décentralisée, il faut saluer cette émission où peu-

vent se manifester des différences et des engagements. Où se conjuguent la connaissance et la reconnaissance des innombrables associations qui sont le tissu vivant de la démocratie.

Pour des centres audiovisuels

La formule actuelle n'est peut-être pas idéale. Toutefois elle offre cet avantage de laisser à des mouvements à la fois la possibilité de s'exprimer librement et celle de réaliser une émission. La TVR a ouvert un créneau. C'est maintenant à chaque canton qu'il appartient de créer un centre audiovisuel polyvalent au service de tous. A l'exemple de Neuchâtel et bientôt du Jura, un centre de production et de distribution de films et de cassettes (relais cantonal de la TV), de formation et d'animation vidéo que toutes les associations pourraient solliciter. Ainsi n'auraient-elles pas à recourir à l'aide de maisons spécialisées dont les prix et l'esprit ne correspondent ni à leur budget ni à leurs objectifs. Ainsi les plus démunies pourraient-elles utiliser toutes les ressources de la communication audio-visuelle.

DANS LES KIOSQUES

Fusion - confusion - diffusion

Il suffit de changer une lettre pour reproduire, en français, ce titre allemand du commentaire du « Badener Tagblatt » consacré à l'abandon par Oskar Reck de sa fonction de rédacteur en chef pour les affaires suisses de la « Basler Zeitung ». L'ancien rédacteur en chef des très libérales « Basler Nachrichten » a vite compris que ce journal était bien mort. Peu à peu les gens de l'ancienne « National Zeitung » seront seuls encore en place à la « BZ ». Le commentaire du journal de Baden relève que les deux anciens administrateurs des « Basler Nachrichten » qui devraient représenter son esprit dans le nouveau conseil d'administration pourraient être appelés à pren-

dre connaissance de questions désagréables « parce que depuis le départ d'Oskar Reck personne ne peut plus parler de fusion. »

— Pendant tout le mois de mai, « Blick » a publié une série sur l'espionnage en Suisse. Une des pages de cette série était consacrée aux huit cents Suisses qui ont combattu dans les « Waffen SS » pendant la dernière guerre mondiale. Ceux qui ont survécu ne tiennent pas à être connus, contrairement à de nombreux anciens combattants suisses qui ont lutté pour défendre la République espagnole en 1936... (la radio suisse alémanique a aussi consacré deux émissions à ces combattants des armées hitlériennes).

— On reparle, sans utiliser le mot, de l'épargne négociée. C'est ainsi qu'on apprend qu'Atag, c'est-à-dire la Fiduciaire générale, qui compte près de cinq cents collaborateurs, appartient à une fonda-

tion pour le bien-être du personnel. Cette fondation détient la majorité du capital-actions. La société, fondée en 1917, se considère, dans ces conditions, comme totalement indépendante.

— L'hebdomadaire « Weltwoche » effectue une enquête par sondage parmi ses abonnés. Les « élus » sont appelés à répondre à un questionnaire de vingt-cinq pages contenant une cinquantaine de questions. Ceux qui répondront dans les délais recevront un livre comme récompense! L'organisation de telles enquêtes porte, bien sûr, la marque de finances pour le moins saines; et se creuse le fossé entre les journaux qui luttent jour après jour pour leur survie et ceux qui posent les bases de leur expansion.

Plein feux sur l'énergie solaire

— Dans le numéro du week-end du « Tages-Anzeiger », deux pages entières consacrées, sous forme de débat, aux ressources d'énergie solaire qu'offrent les Alpes suisses. En présence, Jean-Luc Meylan, co-auteur d'une étude sur le sujet menée à l'Institut Battelle à Genève, Ricardo Müller, de l'Office fédéral pour les questions énergétiques, Peter Stürzinger d'Elektrowatt, et Hans Weiss, directeur de la Fondation suisse pour la protection de la nature. Un débat qui, pour une fois, n'étudie pas les principales questions posées par l'utilisation des énergies alternatives.

— A noter, dans le magazine de la « Basler Zeitung », après le premier verdict rendu par la justice allemande contre les principaux acteurs de la « bande à Baader », un bilan de l'évolution des libertés individuelles outre-Rhin : on sait que dans le climat de répression et de peur engendré par les attentats en chaîne de la « bande » en question, les droits des accusés, des prisonniers et de leurs avocats ont subi des atteintes graves; les défenseurs de Gudrun Ensslin, Andreas Baader et Jan-Carl Raspe témoignent à leur tour (auteur de l'article, Robert Ruoff, un Suisse, assistant à l'Institut d'étude des moyens de communications de masse de l'Université libre de Berlin).